

Parc naturel  
régional du Vercors

LA RÉSERVE  
NATURELLE DES  
HAUTS-PLATEAUX DU  
VERCORS

Livret d'accueil



PRÉSERVER ET VALORISER



Réserve Naturelle  
HAUTS PLATEAUX DU VERCORS



Parc  
naturel  
régional  
du Vercors

Bonjour !

Ce livret a pour but de vous faire découvrir la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors et les activités qui s'y exercent.

## SOMMAIRE

- 3 Qu'est ce qu'une réserve naturelle
- 4 La Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors
- 6 Les cabanes-abris et les points d'eau
- 8 Réglementation: mode d'emploi
- 9 Les activités scientifiques
- 12 L'activité pastorale
- 14 Les activités de pleine nature
- 16 L'activité cynégétique : la chasse
- 18 La gestion forestière



# QU'EST CE QU'UNE RÉSERVE NATURELLE

Les Réserves naturelles nationales sont des espaces naturels protégés. Créées à l'initiative de l'État et placées sous son autorité, elles sont aujourd'hui près de 170. Si l'on rajoute les Réserves naturelles régionales et les Réserves naturelles de Corse, le total avoisine les 350 réparties sur toute la France.

Elles sont fédérées au niveau national via une association, Réserves Naturelles de France (RNF).

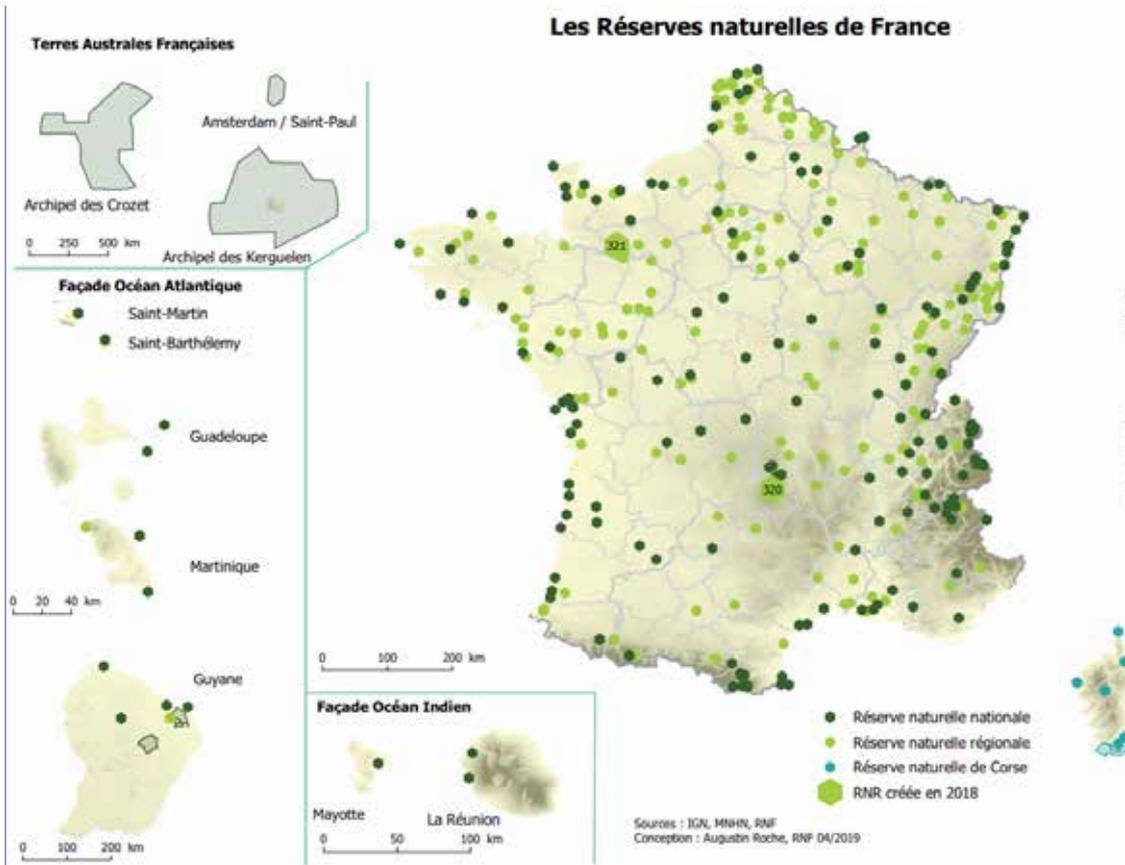


Réserves  
Naturelles  
DE FRANCE



Les Réserves Naturelles Nationales sont des territoires d'excellence qui participent activement à la préservation de la diversité biologique et géologique, terrestre ou marine, de métropole ou d'outre-mer.

Elles constituent la mesure de protection la plus forte (avec les parcs nationaux) en ce qui concerne la protection de l'environnement en France, et se destinent aux éléments de la nature les plus précieux car rares et/ou menacés. Ce sont des réservoirs de biodiversité visant à protéger durablement les milieux et les espèces en conjuguant activités humaines, gestion, surveillance, études et pédagogie.



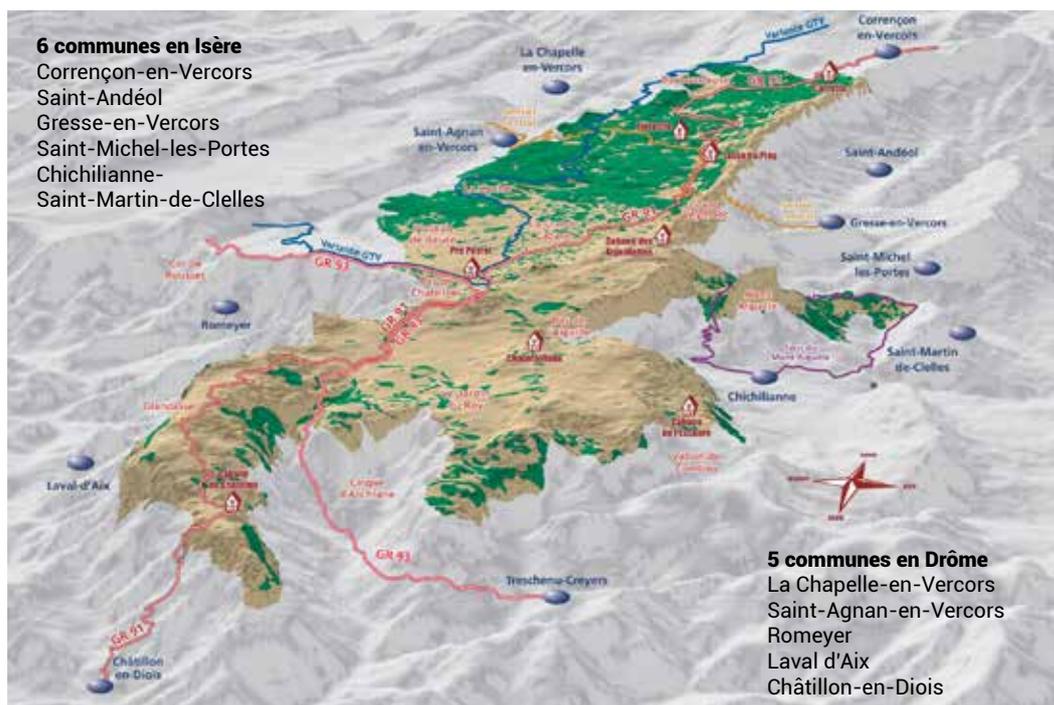
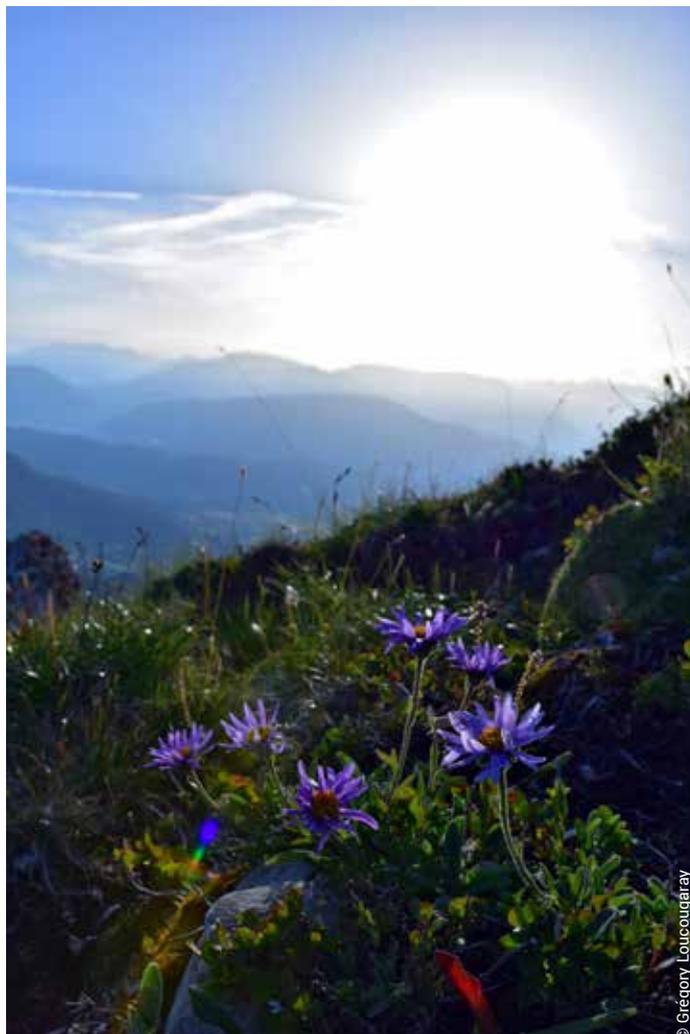
# LA RÉSERVE NATURELLE DES HAUTS PLATEAUX DU VERCORS

Créée en février 1985 par un décret ministériel, la RNN-HPV est depuis lors gérée par le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV).

Unique par sa taille de **17 000 hectares**, elle s'étend sur presque 10% du territoire du PNRV. Elle est aujourd'hui la plus vaste Réserve Naturelle terrestre de France métropolitaine. Comprise entre 1050 m et 2341 m d'altitude (avec le Grand Veymont en point culminant), elle subit des influences climatiques très contrastées, située au carrefour des climats méditerranéen, alpin, et continental.

La végétation, riche de plus de 1000 espèces, reflète cette position géographique particulière. On peut y retrouver des espèces rares, protégées et emblématiques comme le sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*), l'ancolie des Alpes (*Aquilegia alpina*), le chardon blanc (*Eryngium spina-alba*), la tulipe méridionale (*Tulipa sylvestris* sp australis), etc.

Aujourd'hui caractérisée par une **alternance d'alpages et de forêts**, la Réserve naturelle possède la plus grande forêt de pins à crochets des Alpes calcaires



## 6 communes en Isère

- Corrençon-en-Vercors
- Saint-Andéol
- Gresse-en-Vercors
- Saint-Michel-les-Portes
- Chichillianne
- Saint-Martin-de-Clelles

## 5 communes en Drôme

- La Chapelle-en-Vercors
- Saint-Agnan-en-Vercors
- Romeyer
- Laval d'Aix
- Châtillon-en-Diois

La **faune** est très riche et variée également. On retrouve sur la Réserve naturelle des espèces liées au climat froid (reliques glacières) comme le lagopède alpin, le tétras-lyre, le lièvre variable et la chouette chevêchette. Sont également présentes des espèces d'affinité méridionale comme la perdrix bartavelle ou la cigale, ou encore liées aux milieux rocheux tels le chocard à bec jaune et le chamois. Le loup est présent sur tout le territoire depuis 1998.

Certaines espèces comme le bouquetin des Alpes, le vautour fauve, le gypaète barbu ou la marmotte ont fait l'objet de réintroductions réussies au cours des cinq dernières décennies.



Parmi les 200 espèces de vertébrés, on peut noter plus de 90 espèces d'oiseaux nicheurs, 58 espèces de mammifères (dont 23 espèces de chauve-souris), 5 espèces d'amphibiens et 8 espèces de reptiles, et un peu plus de 450 espèces d'insectes.

Cette Réserve naturelle possède donc une biodiversité d'une grande richesse, couplée à une histoire humaine elle aussi importante. Ce patrimoine est fragile et nécessite une attention de tous : gestionnaires, usagers ou visiteurs d'un jour ou plus, **nous sommes tous responsables de la préservation des Hauts-Plateaux du Vercors**. Nous vous remercions donc pour votre contribution !



# LES CABANES-ABRIS ET POINTS D'EAU

Vous avez le privilège de trouver sur votre itinéraire des cabanes-abris ouvertes qui vous accueillent pour passer la nuit. Elles sont toutes pointées sur la carte de la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors à la page suivante.



Pour le bien de tous, **merci de respecter ces lieux** et de **rapporter tous vos déchets** (et non les éboueurs ne montent pas jusqu'ici !), y compris les bouteilles en verre. Il y a suffisamment de bougeoirs !

Un balai, une pelle et une scie sont à votre disposition. Merci d'en faire bon usage.

Inutile de vous rappeler que la scie est à votre disposition pour couper du petit **bois mort** et non pour abattre un beau pin à crochets. Le bois vert ne brûle pas !

Vous remarquerez qu'à la fonte des neiges, les abords des cabanes deviennent nauséabonds. Aussi merci de faire vos besoins le plus loin possible !

Pensez également à **rapporter ou brûler (si neige) le papier-toilette**. Les lingettes ne sont par ailleurs pas biodégradables.

Pour le respect des lieux et de tous, merci de votre compréhension.

Un bulletin « **Infos source** » est mis à jour régulièrement en période estivale sur le site du Parc naturel régional du Vercors <http://www.parc-du-vercors.fr>

Il concerne les sources et points d'eau de la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors ainsi que quelques sources à débit régulier à proximité de la Réserve.

Il est actualisé en fonction des tournées des gardes et est donc **NON JOURNALIER**. **Le débit des sources dépend des conditions climatiques et peut ainsi varier d'un jour à l'autre. Aussi, soyez prévoyants !**

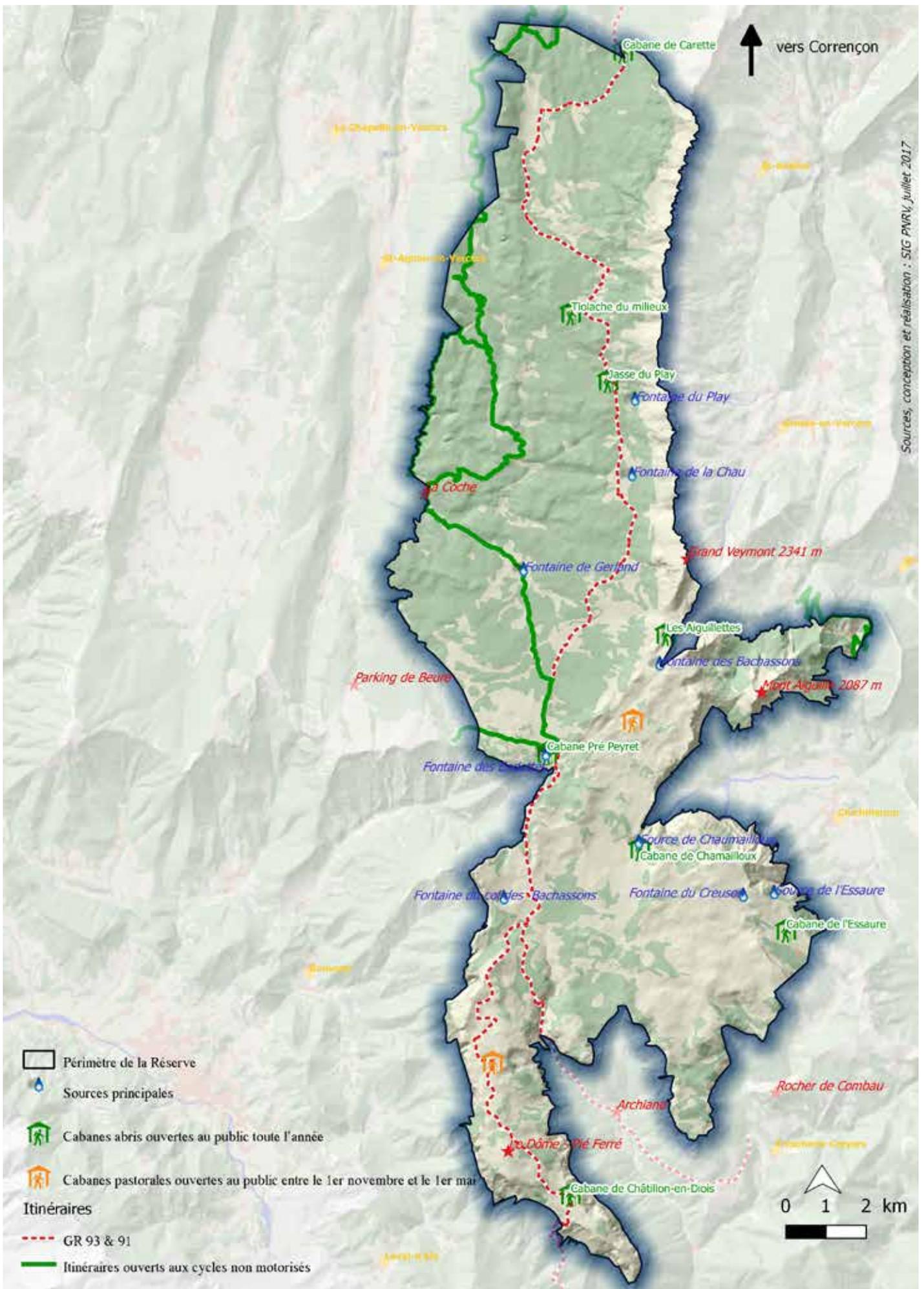
**Merçi de laisser les points d'eau propres (pas de vaisselle ni de bain dans les bassins !).**

**La qualité de l'eau des sources de la Réserve n'est pas contrôlée.**



Certaines sources sont utilisées par vous, amis randonneurs, mais également par les bergers et la faune sauvage. Celles-ci sont parfois les seuls points d'eau de l'alpage, aussi merci d'utiliser uniquement les points d'eau réservés aux randonneurs !

Ne pas toucher aux gourdes et impluviums, réservés exclusivement à l'usage pastoral.



# RÉGLEMENTATION : MODE D'EMPLOI

Il est des choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous (article 714 du code civil). Participez à la protection des Hauts-Plateaux du Vercors en respectant la réglementation !

Cette réglementation mise en place en 1985 par le décret de création de la Réserve naturelle vous permet de profiter de cet espace, de vous émerveiller d'une fleur ou de la beauté du paysage.

Des gardes assermentés patrouillent sur ce territoire notamment pour vous informer sur la réglementation et la faire respecter.



Voici quelques points de la réglementation à préciser :

Les **bivouacs** sont autorisés de **17h à 9h**.

A la différence du camping, le bivouac se réalise pendant une seule nuit et avec un campement simple. La tente doit être montée le soir et démontée le matin.

Sont principalement **interdits** :

- le **décollage et le survol à moins de 300 mètres** : la pratique du planeur, parapente, du snow-kite et l'utilisation de drone crée un dérangement de la faune sauvage.

- la **cueillette de végétaux**

- l'**abandon de déchets**

- Le **feu est interdit** car il **détruit le sol et la végétation** pour de nombreuses années. De plus, le **risque d'incendie** est présent sur les Hauts-Plateaux (l'utilisation de réchaud pour les bivouacs est autorisée).

La **présence de chiens est interdite**, même tenus en laisse. Un chien, même s'il paraît inoffensif, est perçu comme un prédateur et provoque un **dérangement de la faune sauvage** : bouquetins, marmottes, tétras-lyre... En période d'estive pour les troupeaux domestiques, la présence de chiens peut également gêner le **travail des bergers**.

La **circulation de véhicules à moteurs** (exceptés ceux des ayants-droits) est interdite; seule la route forestière de Charbonnières est autorisée à la circulation en période estivale.

La **pratique du VTT est autorisée seulement sur 3 itinéraires** :

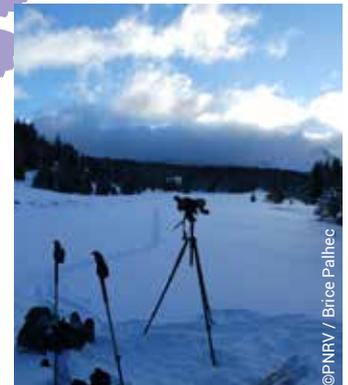
cf p.15 la carte des itinéraires autorisés aux VTT.

- la variante de la Grande Traversée du Vercors (GTV)
- la boucle de la Coinchette
- la piste du Col de Papavet



# LES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

Le plan de gestion de la Réserve naturelle définit et priorise les actions à mettre en place sur 10 ans, y compris les études scientifiques. La Réserve naturelle est en effet un véritable laboratoire à ciel ouvert, qu'il est nécessaire d'étudier pour mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes et ainsi mieux les protéger !



L'équipe de la Réserve naturelle se charge de la réalisation de certains protocoles scientifiques, tels que les suivis des bouquetins des Alpes, des tétras-lyre ou encore des lagopèdes alpins, et met en place la stratégie de conservation de la flore remarquable sur le territoire. Nous participons également à des programmes de plus grande envergure, qui dépassent les frontières de la Réserve naturelle, comme les comptages des vautours fauves ou des gypaètes barbus.



Pour cela, nous travaillons avec de nombreux partenaires, chercheurs, bénévoles, associations de protection de la nature, collègues d'autres espaces naturels protégés et avec l'appui du conseil scientifique du Parc naturel régional du Vercors, qui analyse et donne son avis sur les différents projets scientifiques.



# QUELQUES EXEMPLES D'ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

## Le Suivi Temporel des Oiseaux Communs : STOC

Dans le contexte de gestion de la biodiversité, il importe de connaître l'évolution des populations de la faune et de la flore sauvage. Les espèces à faible effectif font souvent l'objet d'une attention particulière, car la disparition d'une espèce est une manifestation spectaculaire et irréversible de perte de la biodiversité. Cependant, on ne peut se contenter de l'étude des espèces les plus rares comme outil de décision en biologie de la conservation car celles-ci ne sont pas forcément représentatives de l'ensemble de la faune.

Les fluctuations des populations d'oiseaux communs d'une année sur l'autre soulèvent de nombreuses questions : sont-elles locales ? Régionales ? Nationales ? A court ou long terme ? Résultent-elles de variations du succès de la reproduction ? Du recrutement de nouveaux individus ? De la survie des reproducteurs ?

Le programme STOC, encadré par le Muséum national d'Histoire Naturelle, permet d'apporter des éléments de réponse à ces questions.



### Deux protocoles sont mis en place sur la Réserve naturelle :

**les points d'écoute** : sur deux itinéraires donnés, dix points d'écoute sont réalisés au cours desquels sont relevés tous les oiseaux dont on entend le chant ou le cri dans un rayon de 100 mètres. Chaque point d'écoute dure 5 minutes. Les itinéraires sont effectués deux fois dans l'année, début mai et début juin (pendant la période de reproduction où les oiseaux chantent le plus) et entre 7h et 10h (les oiseaux sont plus actifs au lever du jour).

**la capture et le baguage** : dans le vallon de Combeau, 18 filets de 12 mètres de long et 4 mètres de haut sont installés au lever du jour afin de capturer les oiseaux. Une bague leur est posée à une patte (en cas de recapture ailleurs, nous pourrions alors connaître ses déplacements) et nous identifions l'espèce, l'âge et le sexe des individus. Ces opérations sont répétées 5 fois entre mai et juillet.

Ces programmes sont réalisés depuis bientôt 20 ans dans la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors, ce qui fournit d'importantes informations quant à l'évolution des populations d'oiseaux. Cela permet également de corrélérer ou non ces évolutions à différents facteurs, comme le réchauffement climatique.



## Le suivi des Tétrás-lyres et lagopèdes alpins

Le tétras-lyre, emblème du Parc naturel régional du Vercors, et le lagopède alpin sont des oiseaux appartenant à l'ordre des galliformes. Ces deux espèces, exclusivement montagnardes en France, voient leurs effectifs décliner depuis de nombreuses années et nécessitent donc un suivi particulier de leur population afin de connaître l'évolution de leurs effectifs, d'essayer d'en déterminer les causes (dégradation de leurs habitats, dérangement hivernal, réchauffement climatique...) et de mettre en place des mesures pour enrayer ce déclin.



Le comptage de ces oiseaux se passe au printemps, lors de la période de reproduction. Les observateurs se déplacent sur des parcours pré-définis et comptent les oiseaux vus et/ou entendus chanter ou parader. A terme, ces comptages permettent d'obtenir une estimation du nombre d'individus présents et une tendance d'évolution de leur population.



A priori, les tendances d'évolution des populations de lagopèdes alpins et de tétras-lyres sont plutôt stables à l'échelle de la Réserve naturelle. En 2019, on estime la population de tétras-lyres à environ 140 coqs chanteurs ( $\pm 20$ ).



## Les captures de bouquetins

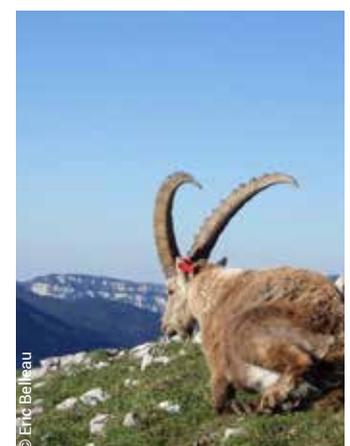
Depuis 2018, un programme de suivi sanitaire et génétique est réalisé sur la population de bouquetins des Alpes des Hauts-Plateaux (estimée à au moins 500 individus) : l'opération est en cours et à ce jour, ce sont 9 bouquetins qui ont été capturés et qui sont depuis munis de « boucles d'oreille » de couleur.

Afin de mieux connaître leurs déplacements, nous sommes curieux de connaître vos observations !

Pour que ces données soient utilisables dans le cadre d'un suivi, certains éléments sont indispensables :

- La date et l'heure de votre observation
  - Les animaux observés : couleur des boucles d'oreille (droite et gauche)
  - La localisation des animaux
  - Toutes photos ou films nous intéressent également
- Le bouquetin, animal protégé au niveau national, n'est pas très farouche mais bien sauvage ! Merci de ne pas l'approcher trop près pour ne pas le déranger !

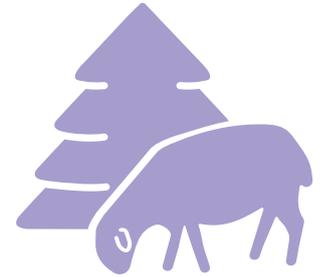
Merci de nous transmettre vos informations à : [reserve.naturelle@pnr-vercors.fr](mailto:reserve.naturelle@pnr-vercors.fr)



# L'ACTIVITÉ PASTORALE

Pratiquée depuis plus de 2000 ans, l'activité pastorale a toujours eu une place importante sur les Hauts-Plateaux du Vercors.

De juin à octobre, la quasi totalité des espaces de pelouses ou de prairies des Hauts-Plateaux est pâturée par des troupeaux ovins, bovins et équins.



## Données générales

12 Unités Pastorales\* accueillant 5 Groupements Pastoraux\*\* et 3 individuels

Environ 15 000 ovins et 300 bovins/équins, venant d'élevages locaux ou grands transhumants de Provence. Les animaux sont élevés pour la viande.

\**Unité pastorale* : portion de territoire toujours en herbe, d'au moins 10ha, exploitée par un pâturage extensif exclusivement durant l'été.

\*\**Groupement pastoral* : groupement d'éleveurs qui se réunissent, la plupart du temps en association loi 1901. Cette structure organise la gestion de l'estive, comme par exemple l'emploi du berger, les dossiers administratifs liés aux aménagements pastoraux etc.



## Les pratiques pastorales

**Les grands transhumants et éleveurs locaux** : depuis toujours et encore aujourd'hui, les animaux qui pâturent l'herbe des Hauts-Plateaux viennent soit des territoires voisins (Trièves, Vercors occidental et Diois) soit de Provence (Plaine de la Crau, Alpes de Haute Provence ou Vaucluse). Ces derniers sont appelés « grands transhumants ».

**Des troupeaux gardés** : les troupeaux présents sur les Hauts-Plateaux ont toujours été gardés. Il y a plusieurs siècles, les familles vivaient 4 mois de l'année ici, pour garder leurs bêtes en petits troupeaux d'une centaine d'animaux, répartis sur tout l'alpage. Aujourd'hui, un troupeau est constitué en moyenne de 1500 brebis et agneaux.

Traditionnellement, les bergers sont accompagnés de chiens de conduite, qui aident le berger à guider le troupeau. Des chiens de protection sont également présents pour protéger le troupeau de la prédation. Les chiens sont donc autorisés pour l'activité pastorale puisqu'ils sont nécessaires à la gestion des troupeaux. Ce sont des compagnons indispensables des bergers.

Aujourd'hui les bergers et aides-bergers sont salariés (ou éleveurs eux-mêmes).



Les troupeaux pâturent l'été en montagne pour trouver de l'herbe fraîche, même si les pelouses des Hauts-Plateaux ne sont pas très riches et foisonnantes d'un point de vue pastoral.

La particularité de ces plateaux est la présence d'une mosaïque d'espaces ouverts et de boisements, rendant la conduite et la surveillance des troupeaux difficiles.

**Et la biodiversité dans tout ça ?** Les éleveurs et les bergers qui emmènent leurs bêtes sur les Hauts-Plateaux savent que c'est un espace protégé, où le patrimoine naturel est préservé. Ils participent activement à la gestion de cet espace en adaptant la conduite des troupeaux pour tenir compte des enjeux environnementaux : parcs de nuit déplacés pour limiter la modification de la flore et les risques de pollution, secteurs pâturés tardivement pour permettre aux jeunes tétras-lyres de grandir et s'envoler... L'activité pastorale contribue à façonner les paysages des Hauts-Plateaux du Vercors que nous connaissons aujourd'hui.



## Les aménagements pastoraux

**Les parcs de nuits** : historiquement ils étaient en pierre, à proximité des cabanes, et autrefois appelés « Jasses ». Ces parcs servent à rassembler les troupeaux pour la nuit, dans le but de les protéger des prédateurs. Aujourd'hui, il s'agit de filets électrifiés.

**Les impluviums** (ou les gourdes souples) : ces dispositifs de stockage d'eau ont pour but de garantir l'abreuvement des troupeaux même en cas de sécheresse.

**Les abreuvoirs** : autrefois en bois (bachas ou bachassons), ces abreuvoirs sont aujourd'hui plutôt en plastique ou en métal, car plus résistants et risquant moins de contaminer l'eau bue par les animaux.

**Les parcs d'infirmierie** : situés à proximité des cabanes, ceux-ci ont pour but de faciliter le travail du berger pour trier les bêtes, isoler celles qui sont blessées ou malades, et permettre d'administrer les soins.

**Les cabanes pastorales** : destinées à héberger le berger dans des conditions décentes, ces cabanes, autrefois très rudimentaires, sont aujourd'hui plutôt bien équipées (électricité grâce à des panneaux solaires, douche et toilettes sèches, eau etc...). Ces cabanes sont des espaces privés. Merci de respecter l'intimité des bergers et de leurs familles.

Nombre de ces aménagements sont susceptibles de modifier l'aspect de la Réserve naturelle, et sont donc soumis à autorisation.

Ainsi, les gestionnaires d'alpages anticipent au maximum leurs besoins d'aménagement pour permettre un accompagnement des services pastoraux et de l'équipe technique de la Réserve naturelle, afin que tous les enjeux de protection portés par la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors soient intégrés.



# LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Lieu de calme et de quiétude pour certains, la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors représente pour d'autres un formidable terrain de jeu. En effet, même si la réglementation en place interdit certaines activités et en encadrent d'autres, ce territoire permet la pratique de nombreuses activités : randonnée à pied, à cheval ou à VTT (sur l'itinéraire autorisé), à ski ou en raquette l'hiver, course à pied ou encore spéléologie.

## LES ACTIVITÉS ESTIVALES

### La randonnée pédestre

La randonnée reste évidemment l'activité la plus pratiquée. Chacun de nous peut venir randonner dans la Réserve naturelle comme bon lui semble. Les seules limitations qui s'y rapportent concernent le bivouac (sans feu car interdit), qui est autorisé de 17h à 9h et le nombre de participants à un événement (au-delà de 100 personnes, cela est considéré comme une manifestation sportive). Il est également recommandé de rester sur les sentiers afin de ne pas perturber le milieu et des espèces particulièrement sensibles à certaines périodes de l'année (en hiver lorsque la nourriture est rare, au printemps durant la reproduction et en été lors d'élevage des jeunes).

Pour accompagner les pratiquants d'activités de randonnée, le SM-PNRV a développé plusieurs outils pour mieux préparer les sorties en toute sécurité. Les cartoguides sont régulièrement réactualisés et sont particulièrement utiles dans la Réserve naturelle délibérément peu équipée.

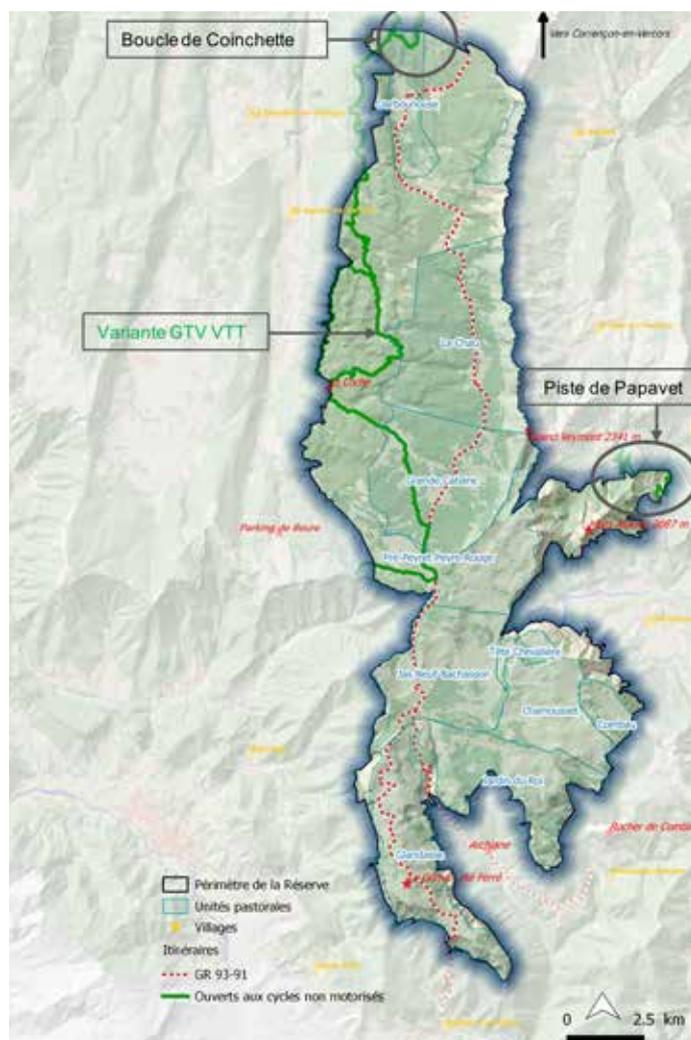
Un nouvel outil web a été développé : « Vercors Rando » qui grâce à sa cartographie dynamique, permet aux randonneurs de préparer leur sortie en amont. <http://rando.parc-du-vercors.fr>



### Le VTT

Le VTT se pratique sur la Réserve naturelle uniquement sur 3 itinéraires (voir carte ci-contre).

Une pratique trop importante et diffuse du VTT dans la Réserve naturelle risquerait de porter atteinte aux milieux (en cas de sortie hors-piste), d'abîmer les sentiers (déjà très sensibles à l'érosion sur un massif calcaire tel que le Vercors) et de déranger la faune, en plus des conflits d'usage.

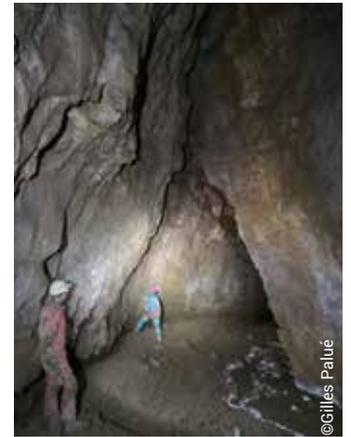


## L'escalade et la spéléologie

L'escalade et la spéléologie se pratiquent dans la Réserve naturelle mais à des échelles beaucoup moins importantes. L'escalade se pratique essentiellement au Mont Aiguille et dans le cirque d'Archiane, mais uniquement en grande voie.

Pendant les périodes de nidification des grands rapaces (de novembre à septembre), des zones de tranquillité sont définies en concertation avec la Fédération française de Montagne et d'Escalade, les guides de Haute Montagne, la Ligue de Protection des Oiseaux de la Drôme et le Département de la Drôme. C'est le cas dans le site d'Archiane, qui accueille des couples reproducteurs de vautours fauves : des règles d'usage de l'escalade ont été définies afin de limiter les interactions problématiques en période de reproduction et ainsi garantir la tranquillité des vautours et des grimpeurs.

Par ailleurs, toute installation de nouvelle voie d'escalade est strictement interdite.



## Parapente, drônes, planeurs, avions etc.

Toutes les activités liées au survol (parapente, planeurs et drones) ne sont pas autorisées à moins de 300 mètres du sol. Le survol entraîne un dérangement de la faune sauvage particulièrement craintive des menaces venues du ciel (plus globalement « d'au-dessus ») et d'autant plus lorsque ces menaces aériennes sont identifiées au dernier moment (l'ombre ou le bruit perçus au dernier moment peuvent créer une panique pour des bouquetins pourtant si placides habituellement).

## LES ACTIVITÉS HIVERNALES

La raquette et le ski de randonnée nordique sont les autres activités très pratiquées dans la Réserve naturelle en période hivernale. Elles se pratiquent également en toute liberté, mais font l'objet de recommandations très importantes.

En hiver, les animaux sauvages (chamois, bouquetins, tétras-lyre, lagopèdes,...) sont en état de survie. Le froid et le manque de nourriture les contraignent à économiser leur énergie. Pour se protéger, ils s'abritent en forêt (chamois, cerf) ou dans des igloos (tétras-lyre et lagopède).

En pratiquant le ski de randonnée nordique ou des raquettes, nous « entrons » dans leur espace de vie. Si nous nous en approchons trop, leur seul réflexe sera la fuite. Cette fuite engendre une dépense d'énergie inutile et les affaiblit.

C'est à nous tous d'adopter les bons comportements pour participer à la préservation la faune sauvage emblématique de nos montagnes !



## Quelques idées à retenir !

Voir un chamois qui court en plein hiver, non ce n'est pas normal !

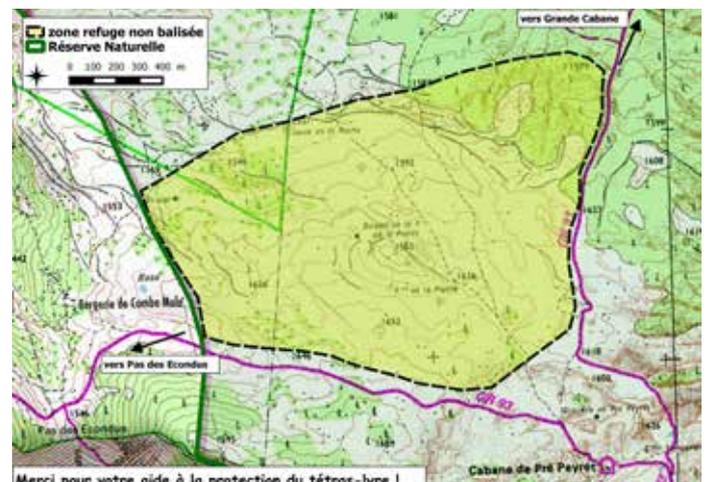
En effet, c'est qu'il fuit une menace ! Il dépensera 3 fois plus d'énergie en situation de fuite que lors de ses déplacements habituels. Imaginez-vous courir dans 50 cm de poudreuse sur 200 mètres, c'est épuisant !

Voir un tétras-lyre en vol en plein hiver, non ce n'est pas normal !

Un tétras-lyre qui s'envole c'est un tétras-lyre qui consomme de l'énergie. Cette énergie il ne la compensera pas avec le peu d'alimentation (aiguilles de pins) qu'il trouve à cette époque de la saison.

## ZONES DE QUIÉTUDE

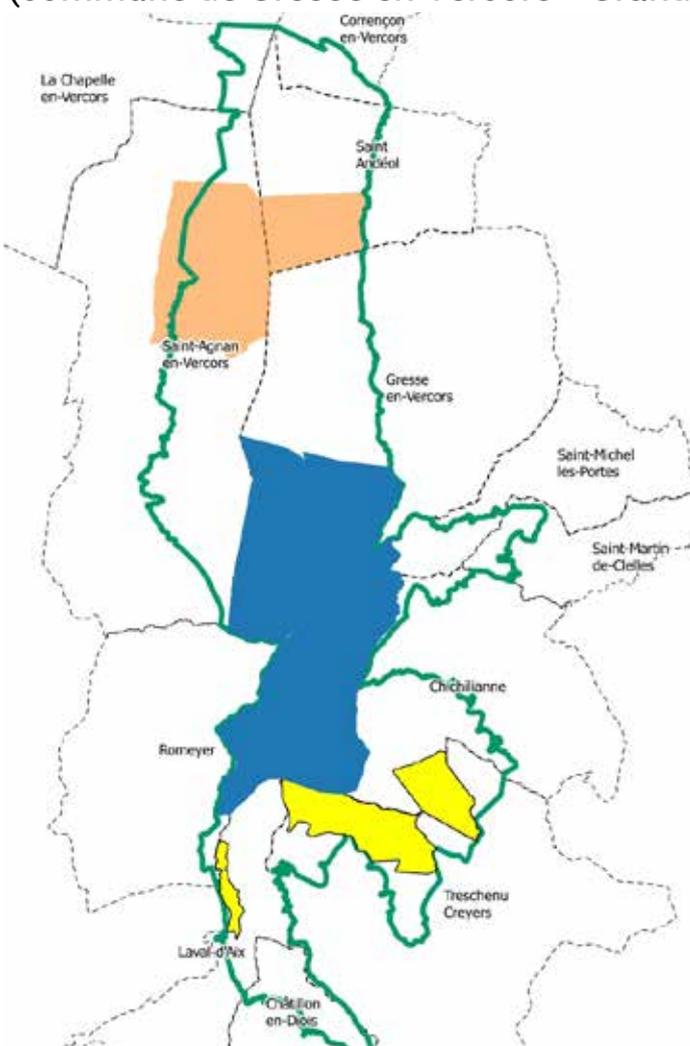
Ainsi pour préserver la tranquillité du tétras-lyre, une zone de mise en défens est balisée dans la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, entre le pas des Econdus et la cabane de Pré-Peyret, vers le col de Rousset (voir carte ci dessous ).



# L'ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE : LA CHASSE

La chasse fait partie des activités humaines autorisées dans la Réserve naturelle. Les espèces les plus chassées sont le grand gibier (chamois, mouflon, chevreuil, cerf et sanglier), la bécasse des bois et le lièvre. Plus ponctuellement la gélinotte des bois et le tétras-lyre peuvent être prélevés, bien que cela n'arrive que très rarement et dépend des résultats des comptages estivaux.

La chasse s'exerce sur 67% du territoire de la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors. 6000 ha sont non chassés : il s'agit de la Réserve Biologique Intégrale (commune de Saint-Andéol) et de la propriété du Département de l'Isère (commune de Gresse en Vercors - Grande Cabane).



Zones non chassées

## Données générales :

11 Associations de Chasse Communale Agréées (ACCA)  
3 lots de chasse de l'ONF  
Les chasseurs des ACCA des Hauts Plateaux sont organisés en association : l'Association pour la gestion de la chasse et de la faune sur les Hauts Plateaux du Vercors. Cette dernière est présente dans les instances consultatives de la Réserve naturelle et participe au groupe technique sur la chasse et la faune sauvage.



## Réglementation de la chasse

La chasse est une activité très réglementée. Ses modalités pratiques sont approuvées par le Préfet du Département (dates d'ouverture et de fermeture, jours de chasse, plans de prélèvement ou chasse libre).

Elles sont dès lors différentes au sein de la Réserve naturelle selon que l'on est en Isère ou dans la Drôme. L'Isère dispose d'un jour de non chasse, le vendredi.

Pour en savoir plus :

<https://www.chasse38.com/>

<http://www.chasseurs-drome.fr/>





Les détenteurs du droit de chasse sont au nombre de 11 ACCA et 3 lots de chasse de l'ONF. Chacun d'entre eux peut appliquer une réglementation plus restrictive.

En forêt domaniale du Vercors, la pratique de la chasse fait l'objet d'un cahier des charges particulier : la chasse à l'approche sans chien est imposée et la chasse au tétras-lyre et autres galliformes ainsi que le lièvre est fermée.

Pour assurer l'activité cynégétique et notamment exercer une pression suffisante sur les cervidés, le règlement de la Réserve naturelle a évolué en 2017.

Il cadre notamment :

- l'utilisation de chiens de chasse
- la circulation d'un nombre défini de véhicules jusqu'à des parkings matérialisés
- la circulation d'un véhicule sur des tracés prédéfinis pour chercher les animaux abattus après déclaration auprès des gardes de la Réserve naturelle.



## Actions de suivis des populations

Pour mieux connaître le patrimoine faunistique et ses habitats, des actions de suivis et de gestion sont engagées au sein de la Réserve naturelle et dans sa périphérie par les chasseurs, les forestiers et en collaboration étroite avec l'équipe de la Réserve naturelle.

Des comptages de Tétrasyre sont organisés en été pour estimer le succès de la reproduction (recensement des poules accompagnées ou non de poussins, à l'aide de chiens d'arrêt).



## Cas particulier de la chasse au tétras-lyre sur les Hauts-Plateaux du Vercors

Seul le coq est chassable (la poule étant protégée). Il est soumis à plan de chasse. Après avis de la Commission départementale de la Chasse et de la Faune sauvage (CDCFS), le Préfet peut autoriser sa chasse. Elle est possible si l'indice de reproduction obtenu à partir des résultats des comptages à l'aide de chiens d'arrêt est supérieur à 1,1 jeune par poule. Dans la Réserve naturelle, ce seuil est relevé à 1,2 jeunes par poule. Ces dernières années, la chasse du tétras-lyre n'a pas été ouverte dans la Réserve naturelle car les résultats des comptages étaient inférieurs à ce seuil..

# LA GESTION FORESTIERE

Trois grands types de milieux caractérisent la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors : les forêts, qui occupent à peu près la moitié de la surface de la Réserve, l'autre moitié étant occupée par les milieux herbacés et les milieux rocheux.



## La stratification altitudinale de la forêt

**L'étage montagnard** est occupé par la hêtraie-sapinière à épicéa. Cette dernière essence tend à dominer dans le haut de l'étage.

**L'étage subalpin**, à partir de 1600 m, est le domaine de la pineraie à crochets, étroitement imbriquée avec les Lapias, pelouses et rocailles calcaires... Cet habitat, considéré comme prioritaire à l'échelle européenne, présente sur les Hauts-plateaux la plus grande étendue pour les Alpes françaises, ce qui lui confère un caractère remarquable.

**L'étage alpin**, s'il est bien présent dans la Réserve naturelle (Grand Veymont) est par définition non boisé.

La spécificité de la Réserve naturelle est de présenter, près de la limite supérieure de la forêt, une vaste « **zone de combat** ». On parle de « zone de combat » pour désigner la limite entre l'étage subalpin et l'étage alpin, c'est à ce niveau que la forêt disparaît.

Cette zone met en contact des forêts d'épicéas ou des bosquets de pins à crochets avec des formations herbacées et rocheuses. Cette mosaïque de milieux emblématique de ce territoire offre des paysages de qualité et constitue des réservoirs de biodiversité.

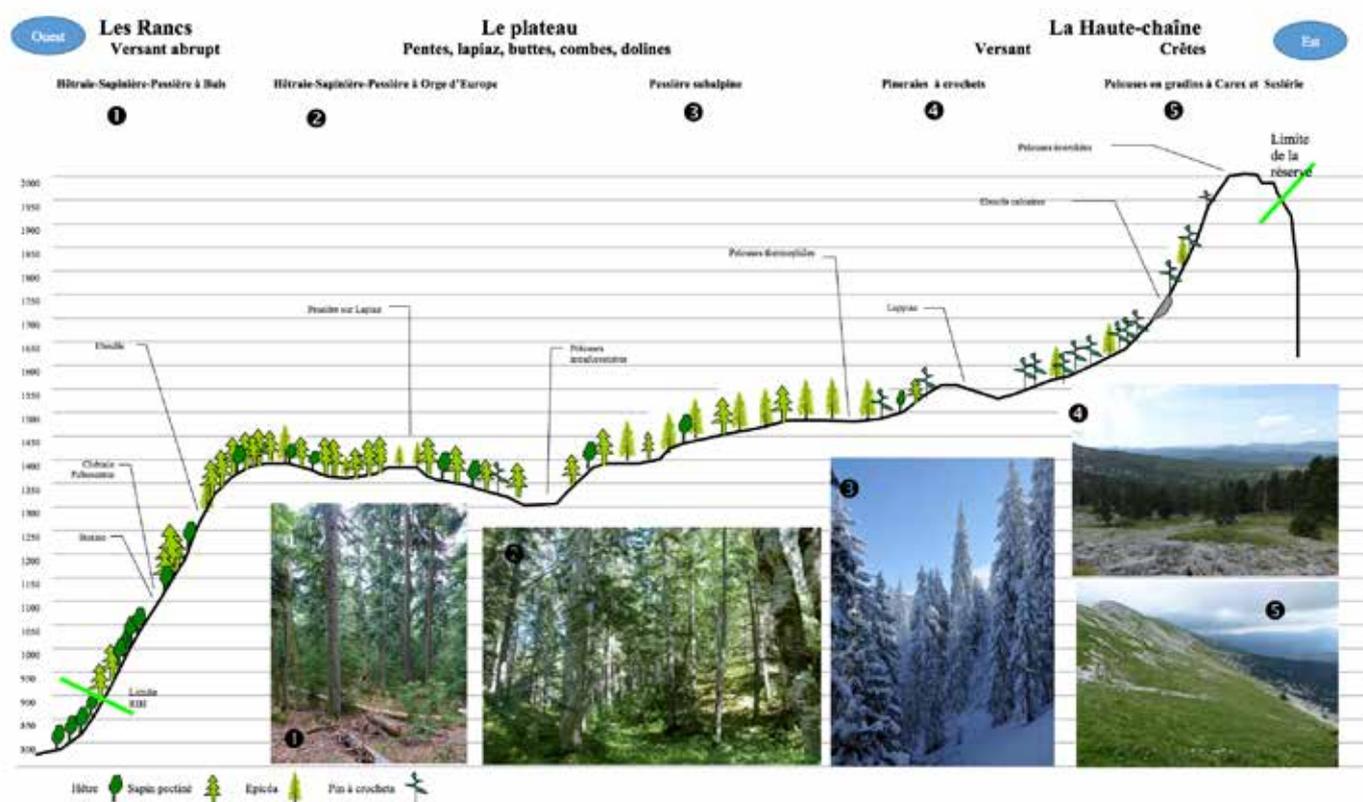


Figure n°10 : Transsect schématique de la végétation : En gras habitats structurants, en maigre habitats associés ; D'après Nicot, 2005, modifié

Mais il s'agit là de la végétation actuelle. La composition des peuplements forestiers a en effet été fortement modifiée par des pratiques séculaires, telles que le pastoralisme, l'incendie, la surexploitation forestière.

L'étude de la dynamique de la végétation forestière est ainsi essentielle à l'échelle des Hauts Plateaux. Quelle serait en tout point la végétation potentielle, en équilibre avec les conditions de sol et de climat ? Comment s'effectue la reconquête forestière en altitude, dans la zone dite « de combat » ? Quelle est la place de l'épicéa dans les différents groupements forestiers ? Le sapin peut-il reconquérir la place qu'il a perdue comme en témoignent d'anciennes charbonnières d'altitude, aujourd'hui non boisées ?

Ces questions sont aujourd'hui rendues encore plus complexes par les effets bien réels du changement climatique.

## Par l'Office National de la Forêt (ONF)

Plus de 8 600 ha relèvent du régime forestier et sont à ce titre gérés par l'Office National des Forêts. Il s'agit de forêts domaniales (4670 ha) ou communales (3970 ha) situées en grande partie dans la moitié nord de la Réserve. En pratique près de 2000 ha de ces surfaces ne sont pas boisés.

Ces forêts sont dotées d'aménagement forestier (plan de gestion) sur 20 ans, avec des objectifs multifonctionnels : protection des milieux et des espèces, production de bois, accueil du public, protection contre les risques naturels.

Les conditions de sol (calcaires compacts et filtrants) et de climat (courte saison de végétation et déficit hydrique estival) sont très contraignantes pour la végétation forestière. Cette particularité permet la production d'épicéas de grande qualité. La production quantitative est quant à elle limitée.

En conséquence, la fonction de production de bois est naturellement peu prégnante. Sur les 6 700 ha boisés, moins du quart sont effectivement parcourus en coupes ou en travaux. La gestion y est qualifiée d'extensive : prélèvements modérés, intervalle de temps long entre chaque coupe, conservation d'arbres-habitats et de bois morts. De longue date, le forestier y pratique le jardinage pied à pied, système qui ne réclame que peu de travaux pour maintenir et améliorer les peuplements forestiers. Le surplus est dit « hors sylviculture ». Il s'agit de surfaces à faible fertilité ou non accessibles.



## Forêts privées

Le reste des surfaces forestières de la Réserve naturelle sont des forêts privées. Elles sont très peu exploitées et essentiellement pour du bois de chauffage (à l'exception de quelques parcelles autour du Mont Aiguille).

Des forêts appartiennent aux conseils départementaux de l'Isère et de la Drôme, où il n'y a aujourd'hui aucune intervention.

## LES FORÊTS EN ÉVOLUTION NATURELLE

Le classement « hors sylviculture » de certaines de ces importantes surfaces forestières est pérenne dans le temps, constitue un réseau régional de forêts en évolution naturelle (FRENE). Près de 3 400 ha sont à ce jour identifiés, au premier rang desquels on trouve la Réserve Biologique Intégrale (RBI) du Vercors (2 160 ha), une des trois grandes réserves forestières intégrales de France, créée par l'ONF en 2009.

D'autres entités géographiques complètent ce dispositif en forêts domaniales ou communales. Ce sont les arrêtés d'approbation des aménagements forestiers qui entérinent ces classements.

Toutes coupes ou travaux (sylvicoles ou écologiques) sont proscrits dans ces entités FRENE, de même que le pastoralisme.



## Cas de la Réserve Biologique Intégrale du Vercors

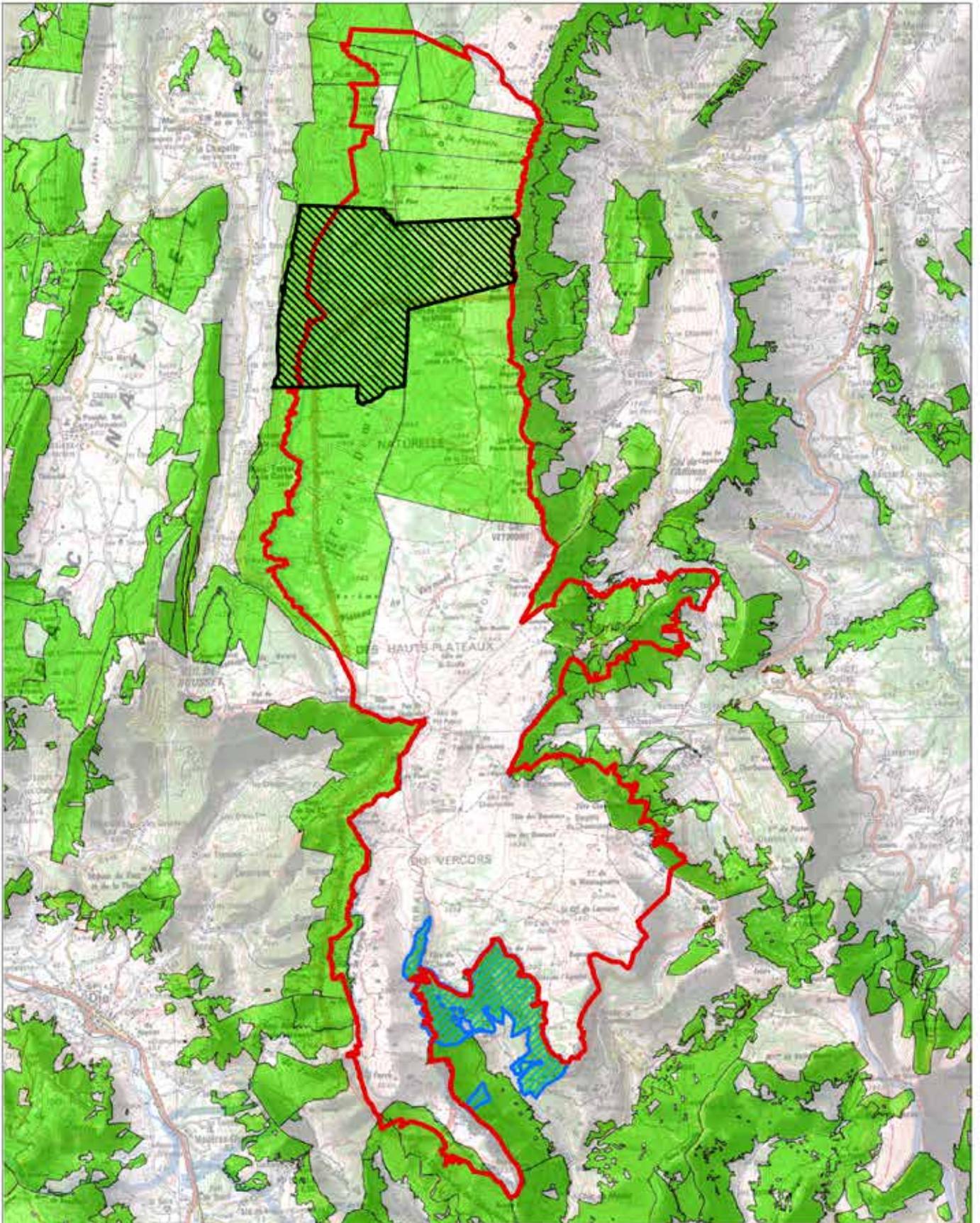
L'objectif est de laisser la nature évoluer librement sans intervention humaine, de conserver et de protéger les milieux naturels, la faune et la flore associées, d'encourager la collecte des données scientifiques pour améliorer les connaissances et de sensibiliser le public à la richesse des milieux qui nous entourent.

La RBI du Vercors présente un étagement altitudinal important et représentatif des milieux montagnards. Elle abrite ainsi une grande diversité d'habitats et d'espèces et possède un degré de naturalité élevé.

La Réserve Biologique Intégrale est le lieu par excellence où étudier la dynamique naturelle de la végétation et les effets du changement climatique sur la forêt. En 2006, 300 placettes permanentes y ont été installées et sont régulièrement suivies pour étudier la dynamique forestière. En outre, des placettes comparatives sont mises en place en forêt exploitée.

La différence de dynamique forestière entre la RBI et le reste de la Réserve naturelle n'est pas significative à ce jour, ce qui témoigne en particulier du caractère extensif de la gestion forestière sur les Hauts-Plateaux.

La chasse est interdite en RBI. En revanche, les activités de loisirs de nature et de cueillette de baies et de champignons, pratiquées dans le cadre d'une consommation familiale, sont tolérées.



CARTE N°22 :  
LES FORÊTS RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER

0 500 1 000 m  
Echelle 1:80 000

**LÉGENDE**

	Limite de la RNN des Hauts-Plateaux		RBI du Vercors
	Forêts publiques relevant du régime forestier		RBD d'Archiane

Illustration : ONF (MFI 2657 - 28 - Octobre 2014)

Copyright : ONF, IGN, IGN - Reproduction interdite

Votre regard est important pour nous. Il nous permettra d'améliorer ce document.

N'hésitez pas à donner votre point de vue, sur le livre d'or de la cabane, ou par mail à : [reserve.naturelle@pnr-vercors.fr](mailto:reserve.naturelle@pnr-vercors.fr)

Merci par avance pour vos avis éclairés et constructifs ...



Parc naturel  
régional du Vercors

Maison du Parc  
255, chemin des Fusillés  
38250 Lans-en-Vercors  
Tél. : 04 76 94 38 26  
[www.parc-du-vercors.fr](http://www.parc-du-vercors.fr)

Nos partenaires

